Conditions particulières — Application pour lotissements

Elles complètent les conditions générales de JYSSC pour l'application des lotissements.

1. Ce que nous proposons

Une application privée, réservée aux habitants de votre lotissement, ouverte avec un mot de passe, sur ordinateur et sur téléphone (avec une icône sur l'écran d'accueil et des notifications). Elle comprend :

- les comptes des habitants, rattachés à leur lot, et les rôles du bureau ;
- les annonces, les discussions, la boîte aux lettres entre voisins ;
- le calendrier avec ses rappels (notifications et emails) ;
- les journées d'entretien, les tours de rôle, les moments entre voisins ;
- les documents de l'association ;
- les sondages et, si vous les activez, les votes officiels en ligne (une voix par lot) ;
- les appels à règlement, les reçus, les comptes et le budget de l'association ;
- des modèles (charte du bien vivre ensemble) ;
- le guide du bureau et ses fiches pratiques, et l'assistance par email.

Le bureau active ou coupe lui-même chaque espace, à tout moment.

L'application est publiée à une adresse du type votre-lotissement.jyssc.fr (adresse qui appartient à JYSSC, prêtée pendant l'abonnement), ou sur un nom de domaine de votre association, qui reste à elle.

2. Qui est notre client

Le client est **l'association** (association syndicale libre ou association de lotissement), représentée par son président ou par la personne qu'elle désigne. Le contrat est conclu avec l'association, pas avec la personne : **un changement de bureau ne change rien au contrat.** Le nouveau bureau reprend la main sur l'application, sans frais.

Le client est l'association. Lorsqu'elle n'agit pas à des fins professionnelles, elle peut avoir la qualité de non-professionnel au sens du Code de la consommation. Les dispositions protectrices du Code de la consommation lui sont applicables dans les cas expressément prévus par la loi.

3. Prix

2 € par mois et par lot, toutes taxes comprises (TVA non applicable, article 293 B du CGI). Pas de minimum, pas de frais de mise en service. **Les habitants sont illimités** : une maison avec deux adultes, c'est un seul lot.

Le nombre de lots compris est celui indiqué sur votre commande. L'application ne permet pas d'en créer davantage ; pour en ajouter, il suffit de nous écrire.

Exemple	Par mois	Par an
10 lots	20 €	240 €
24 lots	48 €	576 €

4. Paiement : chaque mois, ou chaque année en une fois, au choix

Même prix dans les deux cas. Vous payez **JYSSC**, à partir de votre facture reçue par email.

Rythme	Moyens de paiement	Si vous arrêtez
Chaque mois	prélèvement SEPA	à tout moment ; seul le mois en cours est dû
Chaque année, en une fois (12 mois payés d'avance)	carte bancaire, virement ou chèque	l'année payée reste payée, l'application reste ouverte jusqu'à sa fin

Lots ajoutés en cours d'année (paiement annuel) : une facture complémentaire au prorata des mois restants jusqu'à votre échéance (exemple : un lot ajouté en juin, échéance en janvier : 7 mois × 2 € = 14 €). Au renouvellement, l'année est facturée sur le nouveau nombre de lots. Au mois, le prélèvement suivant suit simplement le nouveau nombre de lots.

Lots retirés : pris en compte à la prochaine échéance (le mois suivant, ou l'année suivante), sans remboursement de la période en cours.

Renouvellement annuel : l'abonnement annuel se renouvelle tout seul. **Deux mois avant la date limite de non-reconduction**, nous vous envoyons un email avec le nombre de lots, le montant de l'année suivante et la façon d'arrêter (un simple email à contact@jyssc.fr suffit) ; un **rappel** part **un mois avant**. Lorsque les dispositions légales relatives à la reconduction tacite sont applicables, cette information indique clairement la possibilité de ne pas renouveler, la date limite de non-reconduction et la manière de demander la non-reconduction. Si vous ne souhaitez pas continuer, dites-le-nous avant l'échéance : rien ne vous sera facturé.

5. Ce qui reste sous la responsabilité de l'association

L'application est un outil : **les décisions et les écrits restent ceux de l'association.**

- **Contenus** : les annonces, messages, documents, photos et mots publiés dans l'application sont sous la responsabilité de ceux qui les publient et de l'association. Le bureau peut retirer un message, fermer une discussion ou retirer un habitant.
- **Votes** : le bureau choisit la majorité, le quorum, la durée et le secret de chaque vote. Il vérifie que ces règles et le vote en ligne lui-même sont permis par les **statuts** de l'association. JYSSC garantit le décompte (une voix par lot, résultat daté en PDF), pas la validité juridique de la décision.
- **Argent** : les cotisations ne passent jamais par l'application ni par JYSSC. Les habitants paient l'association, comme d'habitude (virement, chèque…). Les appels à règlement, reçus, comptes et bilans sont tenus par le bureau et le trésorier, qui en restent responsables.
- **Modèles** (charte du bien vivre ensemble…) : proposés par JYSSC comme point de départ ; l'association les adapte, les fait vérifier si besoin et les adopte. Ils ne remplacent ni les statuts, ni le cahier des charges du lotissement.

6. Les données des habitants

L'association est responsable des données de ses habitants (noms, emails, téléphones, lots, messages, votes, paiements déclarés). JYSSC les héberge et les traite **pour son compte, comme sous-traitant** (annexe 1 des conditions générales, article 28 du RGPD) : jamais vendues, jamais utilisées pour de la publicité, jamais montrées à d'autres lotissements.

- Chaque habitant choisit ce qu'il montre à ses voisins (téléphone, email, nom). Le bureau voit les coordonnées de tous, pour gérer l'association.
- Un habitant ne voit que la situation de paiement **de son propre lot**.
- Un vote secret ne laisse voir à personne, même au bureau, le choix d'un lot.
- L'association informe ses habitants de l'utilisation de leurs données : la page **« Vos données »** de l'application le fait pour elle (lien en bas de chaque page, sur la page de connexion et dans « Mon compte »).
- Lorsqu'un habitant quitte le lotissement ou que son accès est supprimé par l'association, son accès à l'application est désactivé et les données personnelles directement rattachées à son compte sont supprimées conformément aux instructions de l'association et aux durées de conservation applicables. Les informations nécessaires à l'historique de gestion de l'association peuvent être conservées lorsqu'une conservation est nécessaire ou légalement justifiée, dans les conditions définies par l'association en sa qualité de responsable du traitement.

Les emails et les notifications sont envoyés par JYSSC au nom de l'association, uniquement pour la vie de l'application (invitations, annonces, rappels, reçus).

7. Arrêt et récupération des données

Quand l'abonnement s'arrête (fin du mois payé, ou fin de l'année payée) :

- l'application reste ouverte **30 jours en consultation** pour le bureau, qui télécharge tout (tableurs, PDF, base complète) ;
- nous prévenons le bureau par email quelques jours avant la fin de ce délai ;
- ensuite, toutes les données sont **définitivement supprimées**, sauvegardes comprises.

8. Démonstration

La démonstration en ligne (« Lotissement du Clos des Éparres ») est un lotissement imaginaire, remis à neuf chaque nuit. Aucun email ni notification n'en part. Elle ne doit pas servir à enregistrer de vraies informations.